

RÉUNION DE LANCEMENT :
CR COMMUN AU LOT 1 URBANISME (2BR) ET AU LOT 2
ENVIRONNEMENT (BOINSIGHT)

LE 05/07/2021

Présents :

COMMUNE DE :

PLAN LOCAL D'URBANISME

REUNION N° : 1 DU : S^t Julie



PARTICIPANTS	QUALITE	SIGNATURES
JOLIVET Baptiste	ADIA 01	
PERIER Nicolas	Conseiller Municipal St-Julie	
LÉTAIRE Jérôme	Adjoint de la mairie de St-Julie	
DUONG Catherine	Urban 11	
LABRENT Luc	Boinsight Lot 2	
BARGE Lola	Boinsight (stagiaire)	
Rommel J. Luc	2BR	

Présentation et réflexions liminaires

La réunion de lancement a pour objectif de présenter la démarche de révision de PLU, les étapes de travail, le calendrier et les enjeux juridiques et techniques qui encadrent la procédure. A cette réunion assistent les bureaux d'études en urbanisme et en environnement, les élus de la commission en charge du PLU et M. JOLIVET Baptiste (représentant de l'agence départementale de l'Ain).

Bien que la révision générale du PLU ne fasse pas l'objet d'une évaluation environnementale systématique, le bureau d'études environnement se placera dans cette logique. Le bureau d'études environnement émettra donc un avis lors de l'élaboration des pièces constitutives du PLU, dès le PADD (structure et thèmes environnementaux).

• **Contenus de la présentation**

La présentation projetée à l'occasion de cette réunion est jointe au présent compte-rendu.

Ont été abordés les points suivants :

- La présentation des bureaux d'études et des personnes intervenant sur la révision du PLU de Sainte-Julie ;

- A quoi sert et comment fonctionne le PLU – l’opposabilité du PLU : le PLU est d’abord perçu à travers son règlement et son zonage dans le quotidien de la commune et des habitants. Mais avant cette mise en application, les documents importants de la procédure de révision sont le diagnostic et la définition du projet de territoire dont les documents opposables ne sont que la déclinaison;
- La composition des pièces du PLU (le rapport de présentation, le Projet d’Aménagement et de Développement Durable, les Orientations d’Aménagement et de Programmation, le règlement, le document cartographique, les différentes annexes tels que schéma d’assainissement en cours de révision, plan d’alimentation eau potable...);
- Les documents et normes supérieurs au PLU à respecter et prendre en compte. M. LAURENT Luc (lot 2) précise qu’il convient de mentionner également le SRADDET (Schéma régional d’aménagement de développement durable et d’égalité des territoires), qui se substitue aux schémas sectoriels comme le SRCE ou le SRCAE.
- La synthèse du PLU en vigueur (zonage du document d’urbanisme en vigueur, principaux objectifs du PADD, zone 1AU du Petit Varin) ;
- Objectifs figurant sur la délibération de prescription de la révision générale en date du 24 Juin 2020 ;
- Les enjeux environnementaux en matière de milieux naturels (7 zones humides, présence d’un corridor d’importance régionale à l’Est de la commune...) pouvant être traduit réglementairement. M. LAURENT Luc (lot 2) explique que le mot « impact » connote souvent l’environnement négativement alors qu’il est un atout pour les territoires, comme un zonage environnemental par exemple. De plus, il précise que l’extension de la carrière doit relever de l’autorisation préfectorale et ensuite de la traduction réglementaire dans le plan de zonage du PLU, pour ne pas l’acter à l’avance.
- Les dernières évolutions législatives et réglementaires qui mettent la thématique de l’environnement au centre des préoccupations et modifie la composition du règlement écrit notamment;
- La méthodologie de travail proposée par les bureaux d’études du groupement retenue par la commune;
- Le calendrier de la procédure et la liste des réunions de travail prévues.

- **Calendrier des réunions**

La commune et les prestataires se sont entendus sur le calendrier des réunions de la phase diagnostic :

- **Mercredi 22/09/2021, 18h00** : présentation du diagnostic portant sur la démographie, l’habitat, l’économie et l’agriculture
- **Mardi 19/10/2021, 18h00** : présentation de l’analyse paysagère et morphologique
- **Mardi 17/11/2021, 18h00** : réunion de restitution de l’Etat Initial de l’Environnement propre au lot 2